



ERAMET

Communiqué de presse

Paris, le 20 Janvier 2009

ERAMET

ERAMET – partenariat avec la Province Sud de la Nouvelle-Calédonie pour le développement des gisements de nickel de classe mondiale de Prony et Creek Pernod

La Société Le Nickel (SLN) et la Province Sud de la Nouvelle-Calédonie ont signé ce jour une convention en vue du développement des gisements de Prony et Creek Pernod, situés dans le sud de la Nouvelle-Calédonie, qui constituent une des plus importantes ressources de nickel oxydé au monde. Cette signature fait suite au dépôt par la SLN le 28 juillet 2008 d'une demande de permis de recherches qui a fait l'objet d'un examen et d'un appel à concurrence par la Province Sud.

La SLN est détenue à 56 % par le Groupe ERAMET, à 34 % par la Société Territoriale de Participation Industrielle (STCPI), qui porte les intérêts des Provinces de Nouvelle-Calédonie et à hauteur de 10 % par NISSHIN STEEL.

Une société commune, détenue à 50 % par la SLN et à 50 % par la Province Sud dans un premier temps, sera créée pour mener à bien l'exploration du gisement et l'étude du projet. Elle se verra attribuer les permis de recherche, dont la validité sera de trois ans, renouvelable deux fois, soit neuf ans au maximum. Dans les trois ans après la fin de la phase de recherche, elle réalisera une étude de faisabilité de valorisation métallurgique locale des minerais. Le projet porterait sur une capacité de production de l'ordre de 60 000 tonnes de nickel par an.

La technologie hydrométallurgique développée par le centre de recherche du groupe ERAMET à Trappes est tout à fait adaptée au traitement optimal des gisements de Prony et Creek Pernod, car il prend en compte à la fois les latérites et les garniérites à basse teneur et permet de valoriser le cobalt. En complément du minerai de Prony et Creek Pernod, le projet permettrait également de prolonger de manière significative l'exploitation des mines de Thio et de Kouaoua, grâce à la mise en valeur de leurs garniérites à basse teneur non traitables aujourd'hui par l'usine pyrométallurgique de Doniambo. Par ailleurs, la technologie du Groupe apporte une solution optimale sur le plan de la protection de l'environnement de la Nouvelle-Calédonie.

La contrepartie financière de l'apport de la Province sera déterminée en fonction de la quantité de nickel identifiée à l'issue de la prospection et du prix de long terme du nickel. Ce calcul devra tenir compte de la nécessaire faisabilité économique du projet.

Patrick BUFFET a déclaré : « *Le groupe ERAMET et la SLN se félicitent de ce nouveau partenariat avec la Province Sud pour le développement de Prony et Creek Pernod. ERAMET a de grandes ambitions de développement pour le long terme en Nouvelle-Calédonie, où il dispose d'une base industrielle très solide, modernisée en profondeur au cours des dernières années. Par ailleurs, comme je l'avais indiqué le 20 novembre 2008 à Nouméa à Monsieur*

Philippe Gomes – Président de la Province Sud, dans le cadre des discussions qui auront lieu le moment venu pour le renouvellement du pacte d'actionnaires ERAMET-SLN-STCPI, sera intégrée la question du niveau de participation de la STCPI dans le capital de la SLN, dans le respect du maintien du contrôle majoritaire détenu par ERAMET dans SLN. Ce point devra bien entendu faire l'objet d'un accord du Conseil d'Administration d'ERAMET. La convention signée ce jour entre la SLN et la Province Sud de la Nouvelle-Calédonie s'inscrit également dans le contexte de la proposition faite par ERAMET d'une gouvernance d'entreprise modernisée pour la SLN. ».

- ooOoo -

Directeur de la Stratégie et de la Communication Financière - Philippe Joly, Eramet (Paris) :

tél : 01.45.38.42.02

Information des actionnaires : <http://www.eramet.fr>